



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	excusé	Mme Carole LAPAIRE (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)
Mme Alexandra de COULON (PLR)	excusée	M. Jérôme PONTI (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. François FREY (PLR)	excusé	M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Roland SUTTER (PLR)
M. Anthony GIANNASI (PDC)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)
M. André KAELIN (PDC)	excusé	Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 25 septembre 2018.

Elle annonce que Madame de COULON et Messieurs AMBROSETTI, FREY et KAELIN sont excusés. Monsieur ZWAHLEN devrait arriver avec un peu de retard.

Mme la Présidente informe que le rapport de la commission Aménagement du 11 septembre 2018 et de la commission des Finances du 17 septembre 2018, annoncés à l'ordre du jour, ont finalement fait l'objet uniquement de procès-verbaux qui seront insérés prochainement sur CMNet.

Mme la Présidente indique que les rapports des commissions Sécurité du 18 septembre, Sports du 19 septembre et Bâtiments et logement du 20 septembre, annoncés à l'ordre du jour, n'ont pas été insérés à temps sur CMNet, ils seront donc soumis au vote lors de la prochaine séance plénière du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente rappelle que Mme Raphaëlle LOTA, membre du groupe Nouvelle Force, a annoncé sa démission en date du 1^{er} septembre 2018. Elle indique que le Service des votations et élections a informé que M. Michel STAWARZ, vient-ensuite sur la liste Nouvelle Force, avait accepté le mandat. Cette information est arrivée après l'acceptation de l'ordre du jour par le bureau du Conseil municipal. Par conséquent, afin de permettre à M. STAWARZ de travailler le plus tôt possible, elle demande à l'assemblée de bien vouloir accepter une modification de l'ordre du jour et d'ajouter un point, avant les communications du bureau du Conseil municipal, afin de procéder à la prestation de serment de M. Michel STAWARZ.



A l'unanimité (14 oui), le Conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour et d'ajouter un point pour la prestation de serment de M. STAWARZ.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. MICHEL STAWARZ, EN REMPLACEMENT DE MME RAPHAELLE LOTA

Mme la Présidente demande à M. Michel STAWARZ de se mettre au centre de l'hémicycle et demande à l'assemblée de se lever. Elle donne lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Une fois le serment reçu, **Mme la Présidente** invite M. STAWARZ à rejoindre son siège et lui souhaite la bienvenue.

Applaudissements.

M. FALQUET confirme que M. STAWARZ siègera au sein des mêmes commissions qu'occupaient Mme Lota (Aménagement, Bâtiments et logement, Culture et loisirs, Routes et infrastructures, Scolaire et Sports).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de Mme Muriel Sutter, représentante du Conseil municipal au sein du Conseil du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale « l'Île aux Mômes »

Mme Muriel Sutter, élue par le Conseil municipal le 19 juin 2018 en tant que représentante du Conseil municipal au sein du Conseil du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale « l'Île aux Mômes », a été conviée à cette séance afin de se présenter.

Mme la Présidente invite Mme Muriel Sutter à se placer face à l'assemblée, puis elle donne la parole à Mme LAPAIRE pour la présenter.

Une fois la présentation terminée, Mme Sutter est remerciée pour son engagement et applaudie.

Changement au sein de la commission Scolaire

Mme la Présidente indique que le groupe PLR a informé l'administration communale que Mme de COULON ne siègerait plus à la commission Scolaire et sera remplacée par M. BIRCHLER.

Courrier collectif, daté du 11 septembre 2018, pour des aménagements visant à ralentir la circulation au chemin de la Savonnière

Mme la Présidente informe la réception d'un courrier collectif, daté du 11 septembre 2018, pour des aménagements visant à ralentir la circulation au chemin de la Savonnière. Elle demande à M. AZARPEY, vice-Président, de lire un extrait de ce courrier.

« Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous nous permettons de vous adresser à vous car dans l'année, nos familles ont toutes élu domicile dans de nouvelles constructions bâties au chemin de la Savonnière 32.



Nous avons rapidement fait le constat que le trafic automobile soutenu et bien souvent trop rapide empruntait le chemin de la Savonnière dans les deux sens.

Ledit chemin forme un coude au niveau de la sortie de notre propriété, et la visibilité y est particulièrement mauvaise en raison d'un très beau chêne, auquel il ne faudrait surtout pas toucher.

Nous avons tous des enfants en bas âge et leur sécurité est notre principale préoccupation.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir étudier avec soin la possibilité de faire poser des miroirs et des ralentisseurs avant et après les intersections avec les chemins du Nantet et de Sous-Cherre afin d'éviter qu'un accident grave ne se produise.

Outre les propriétaires de nos trois parcelles, la présente est signée par d'autres habitants qui se sentent concernés par la cause.

Tous ne manqueront pas d'apprécier l'effet pacificateur des aménagements que vous ne manquerez pas d'orner. »

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou questions. Comme ce n'est pas le cas, elle propose de renvoyer ce courrier pour traitement en commission Routes et infrastructures.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte de renvoyer le courrier collectif, daté du 11 septembre 2018, pour des aménagements visant à ralentir la circulation au chemin de la Savonnière, pour traitement en commission Routes et infrastructures.

Mot de la Présidente

Mme la Présidente rappelle que son prédécesseur, M. BIRCHLER, faisait part de l'éphéméride à chaque séance du Conseil municipal. Cette année, elle a décidé de faire une rubrique écologique.

« Dimanche dernier, ce fût une belle victoire pour les cyclistes. Les suisses ont voté pour la création de pistes cyclables en l'inscrivant dans la Constitution fédérale. 1736 votes positifs dans notre commune contre 457 négatifs. Nous, responsables politiques, avons comme mission de réaliser des pistes cyclables sur les voies publiques communales. Grâce à la subvention des vélos électriques, nous avons déjà encouragé nos communiens à prendre goût à la mobilité douce et il serait temps d'accélérer le tempo et de prévoir la sécurité correspondante. Ceux qui optent pour la mobilité douce, sont souvent plus attirés par les transports publics, ont devrait se reposer la question de la gratuité totale ou partielle des transports en commun pour des raisons environnementales telles que la pollution de l'air, les nuisances sonores et le réchauffement climatique. Le réchauffement climatique a déjà passé de 1,2°, il est plus rapide que les estimations déjà faites il y a 20 ans. Notre trajectoire actuelle nous emmène plutôt vers les 4 degrés. Les accords de Paris visent à maintenir les deux degrés en 2100. Il me semble que l'humanité est sur un mauvais chemin pour engager des transformations politiques d'envergures, les citoyens ont besoin de responsables politiques courageux. »

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

Par 14 oui et une abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2018 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mme la Présidente rappelle que les encadrés relatifs aux budgets des commissions ne seront pas votés lors de cette séance puisque le budget doit être analysé puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances. Toutefois, si un membre du Conseil municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance plénière.

– **Culture et loisirs du 21 juin 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE se demande si d'autres montants ont été attribués dans le cadre de la bourse culturelle, en plus du montant de 4'000 F indiqué dans ce rapport.

Mme la Présidente passe la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND répond que deux séances de commission ont traité de l'attribution de la bourse culturelle, car certains dossiers manquaient lors de la première séance. Ce montant de 4'000 F correspond au solde.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 21 juin 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Aménagement du 28 juin 2018**

Mme la Présidente informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 28 juin 2018.

Mme la Présidente indique que la décision relative aux aménagements du tennis fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Culture et loisirs du 3 septembre 2018**

Arrivée de M. ZWAHLEN à 20h15.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 3 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.



- Finances du 10 septembre 2018

Mme la Présidente informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 10 septembre 2018.

Mme la Présidente indique que les préavis relatifs au crédit d'étude pour le réaménagement du tennis, au hors ligne au chemin des Gotettes, à la vente aux enchères pour l'acquisition de la parcelle n°7192 et aux dépassements 2018 font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Droit d'opposition des Conseils municipaux à l'encontre des décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 20 juin 2018

Mme la Présidente demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 juin 2018 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer leur droit d'opposition contre les décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 juin 2018, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 non), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition concernant les décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 juin 2018 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux, relatives à :

- l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 F à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus ;
- au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 F ;
- au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 F ;
- à la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000 F ;
- au financement d'investissements informatiques généraux 2019, pour un montant de 1'000'000 F ;
- à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7'000'000 F ;
- à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 F représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- Scolaire du 13 septembre 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à M. SUTTER.



M. SUTTER informe qu'une note post commission a été insérée dans ce rapport. En effet, suite à la baisse des forfaits demandés par la direction des établissements scolaires dans le cadre des courses d'école, le montant global de la commission Scolaire est finalement de 99'720 F, au lieu de 103'630 F.

Mme la Présidente passe la parole à **M. HAINAUT**.

M. HAINAUT précise que le budget de la commission Scolaire voté est celui tel qu'il a été proposé avec une modification de 600 F. Lors des discussions, le directeur des établissements scolaires a indiqué que certains postes devaient être réajustés à la baisse sans qu'il puisse donner des chiffres précis. Le budget de la commission Scolaire voté est celui figurant dans l'encadré. Il sera repris et ajusté par la commission des Finances lors de l'examen du budget. Il ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de modifier cet encadré.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 13 septembre 2018.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Environnement et développement durable du 18 septembre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et donne la parole à **M. GOEHRING**.

M. GOEHRING souhaite apporter une précision à la page 2 de ce rapport concernant la place de jeux du parc Rivollet.

Il indique que le projet de déplacement de la place de jeux du parc Rivollet imaginé par le mandataire dans le cadre du réaménagement du parc, ne sera pas poursuivi. En effet, depuis la mise en exploitation du restaurant, le Conseil administratif a pu constater que l'emplacement actuel de la place de jeux est considéré comme un plus pour l'attractivité du restaurant puisque les parents peuvent se restaurer tout en ayant sous les yeux leurs enfants.

Il précise qu'une intervention est obligatoire, afin de respecter les normes de sécurité et de pouvoir continuer à utiliser cet espace l'année prochaine. Il propose de renvoyer le sujet en commission Environnement et développement durable pour soit voter un crédit en vue de remplacer les copeaux par une autre matière, soit voter un dépassement sur 2019.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme LAPAIRE**.

Mme LAPAIRE se demande si cela signifie que le montant voté en commission doit être modifié, afin d'être remis comme cela était prévu initialement.

M. GOEHRING propose de laisser cette réduction tout en étant conscient qu'il s'agira de voter soit un crédit d'investissement, soit un dépassement sur 2019 pour réaménager la surface de cette place de jeux.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques ou questions et donne la parole à **Mme LAPAIRE**.

Mme LAPAIRE informe, qu'après discussion, le groupe PLR s'oppose à l'augmentation de la subvention des abonnements TPG des juniors.

Mme la Présidente demande dans un premier temps de procéder au vote d'approbation du rapport, vote qui valide la conformité des discussions qui se sont tenues lors de cette séance et ensuite d'ouvrir la discussion sur ce sujet.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 18 septembre 2018.

Ceci étant fait, **Mme la Présidente** redonne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE annonce donc, qu'après discussion, le groupe PLR s'oppose à augmenter la subvention des abonnements TPG des juniors. Elle rappelle que cette subvention des abonnements TPG avait été initiée durant la construction de la tranchée couverte de Vézenaz, afin d'encourager les transports publics et les ventes d'abonnements TPG. Par la suite, le Conseil municipal a souhaité continuer cette action pour encourager ce mode de transport. Elle rappelle également que les subventions étaient plus élevées que celles d'aujourd'hui et qu'elles ont été diminuées suite à une initiative et un vote populaire qui a fait baisser le prix des abonnements TPG. En 2018, la subvention lors d'achat de vélos électriques a été réintroduite et remporte un grand succès, un dépassement important a d'ailleurs été voté pour 2018. Pour 2019, la ligne votée est passée de 15'000 F à 40'000 F. Dans cette mesure, le groupe PLR estime suffisamment soutenir l'encouragement à des modes de déplacement différents et, comme il n'y a aucune augmentation de l'abonnement junior, il ne pense pas nécessaire d'augmenter cette subvention.

Mme la Présidente passe la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET demande quel est le montant d'un abonnement junior.

Mme LAPAIRE répond qu'il coûte 450 F.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique que, dans le cadre de la commission, l'idée était évidemment de favoriser la mobilité douce, même s'il est conscient que d'augmenter la subvention ne va pas attirer plus de monde à souscrire des abonnements TPG. Il précise que l'idée était également de favoriser les familles qui en début d'année scolaire doivent acheter plusieurs abonnements, ce qui représente un gros budget.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent maintenir la subvention actuelle de 150 F pour les abonnements TPG junior, lèvent la main. »

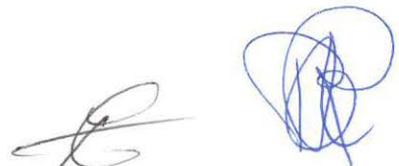
Par 11 oui, 4 non et une abstention, le Conseil municipal accepte de maintenir la subvention actuelle de 150 F pour les abonnements TPG junior.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

18-21 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-21.





A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-21.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-21 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-22 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 14'900 F, destiné à l'acquisition d'un hors ligne de 27 m2, sous-parcelle N° 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37 - 47, propriété d'un privé.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-22.

A l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 14'900 F, destiné à l'acquisition d'un hors ligne de 27 m2, sous-parcelle N° 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37 - 47, propriété d'un privé.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-22.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-22 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 14'900 F, destiné à l'acquisition d'un hors ligne de 27 m2, sous-parcelle N° 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37 - 47, propriété d'un privé, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 18-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 14'900 F, destiné à l'acquisition d'un hors ligne de 27 m2, sous-parcelle N° 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37 - 47, propriété d'un privé.

18-23 Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle No 7192, de 1996 m2, de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite et clause d'urgence

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si l'Etat impose un tarif maximum pour l'achat d'un terrain agricole.



Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER se permet de rappeler à M. CURTET la présentation faite il y a quelques jours en commission concernant le réajustement des terrains et biens immobiliers appartenant à la commune et le terrain agricole est évalué à 8 F le mètre carré, mais elle ne sait pas s'il y a un montant maximum.

Mme la Présidente donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ a toujours entendu dire que le terrain agricole valait seulement quelques francs le mètre carré, mais jamais une somme si élevée.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique que s'agissant d'un terrain de moins de 2500 m², il n'est pas soumis aux mêmes règles que les terrains d'une superficie supérieure à 2500 m², il n'y a donc pas de prix plafond pour ce terrain. Il précise d'ailleurs que ce terrain avait été acheté à l'époque à un prix nettement supérieur à 8 F le mètre carré.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si la commune est actuellement locataire de ce terrain.

M. GOEHRING répond que ce terrain n'appartient pas à la commune et qu'elle ne le loue pas non-plus. La commune loue uniquement les trois terrains qui se trouvent à la suite de celui-ci.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-23.

A l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle No 7192, de 1996 m², de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite et clause d'urgence.

Mme la Présidente informe que le vote de cette délibération se fera en deux temps. En premier, le vote de la délibération à la majorité qualifiée, c'est-à-dire au minimum la moitié des voix exprimées plus une. Ensuite, il y aura le vote afin de munir cette délibération de la clause d'urgence à la majorité qualifiée prévue à l'article 79 de la Constitution de la République et Canton de Genève, soit à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité des membres du Conseil municipal. Elle attire l'attention que même les abstentions peuvent avoir une grande incidence sur le résultat de ce vote.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-23.

Après lecture de la délibération, **Mme la Présidente** passe la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ se demande pourquoi le terme « immeuble à vendre » est utilisé alors qu'il n'y a pas de construction sur ce terrain.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET répond qu'il s'agit d'un bien immobilier, contrairement au terme mobilier qui signifie que c'est un objet ou un meuble.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-23 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 F maximum



en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle No 7192, de 1996 m2, de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 18-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle No 7192, de 1996 m2, de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite.

Ceci fait, **Mme la Présidente** demande à M. FALQUET de lire la deuxième partie de cette délibération.

Comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter le fait de munir cette délibération 18-23 de la clause d'urgence : « Que celles et ceux qui acceptent de munir la délibération 18-23 de la clause d'urgence, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte de munir la délibération 18-23 de la clause d'urgence.

18-24 Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2018 d'un montant total de 292'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires et subventions.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-24.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-24 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2018 d'un montant total de 292'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires et subventions.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-24.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-24 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2018 d'un montant total de 292'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires et subventions, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 18-24 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2018 d'un montant total de 292'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires et subventions.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.



8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER demande à quoi servent les triangles oranges sur la chaussée du chemin des Rayes.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique qu'elle se renseignera auprès du département technique. Toutefois, elle précise qu'il s'agit certainement d'une mesure provisoire.

M. GIANNASI pense que cela est lié au chantier du parc Guignet où les arrêts de bus avaient été légèrement décalés durant quelques semaines.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN intervient sur la problématique des souillures dues aux crottes de chien au chemin des Tattes et celui de la Californie. Il demande s'il est possible d'installer une poubelle supplémentaire à l'angle du chemin des Tattes et du chemin de la Californie, ainsi que de refaire une campagne d'information, afin de sensibiliser les propriétaires de chien.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA prend note de cette remarque et étudiera la possibilité d'implanter une ou plusieurs poubelles.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN constate que le revêtement phono-absorbant est très rapidement abîmé par des chantiers. Il demande s'il est possible d'écrire au canton, afin qu'il coordonne les travaux.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève qu'une coordination existe bien, mais ces interventions peuvent avoir lieu suite à une urgence ou alors en fonction des constructions et rénovations d'immeubles ; il est donc très difficile de faire une planification. Elle ajoute que la coordination entre les communes et le canton s'est nettement améliorée ces dernières années.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI évoque un problème de visibilité au niveau du débouché du chemin de Saint-Maurice sur la route d'Hermance. Elle demande s'il est possible de prendre contact avec le canton pour qu'il étudie si des mesures peuvent être prises, afin que les voitures ne puissent pas monter sur la piste cyclable, ni sur le trottoir.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de réaliser une illustration de cette situation et de la communiquer à Mme VIQUERAT, Présidente de la commission Routes et infrastructures, afin que ce point soit traité dans le cadre de l'étude que mène actuellement cette commission.

Mme la Présidente passe la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND indique que le passage piéton qui se situe au chemin des Princes, à côté de l'arrêt de bus, est particulièrement dangereux, car des véhicules dépassent le bus à cet endroit. Elle suggère d'étudier cette problématique en commission Routes et infrastructures.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève que ces points seront étudiés par la commission Routes et infrastructures, mais elle ne peut garantir que des solutions satisfaisantes soient apportées pour tous les cas.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER fait part d'un souci qui s'est passé aux restaurants scolaires, dont elle a déjà informé le Conseil administratif. Des enfants qui déjeunent tous les jours à la cantine lui ont appris que durant plusieurs semaines, le printemps dernier, ils avaient mangé dans des assiettes en plastique et avec des couverts en plastique à cause d'un problème de lave-vaisselle. En septembre encore, elle apprenait que la soupe aurait été servie dans des gobelets en carton. Si un problème technique devait se reproduire, elle demande que de la vaisselle compostable soit utilisée, comme cela est exigé lors de manifestations publiques, mais aussi afin d'être cohérent avec ce qui est inculqué aux enfants par rapport à l'utilisation du plastique.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond qu'effectivement le lave-vaisselle est tombé en panne le 11 ou 12 janvier 2018, puis réparé au 31 janvier 2018. Il ajoute qu'en effet, pendant cette période, les enfants ont utilisé des assiettes en carton, des couverts et des verres en plastique, ce qui n'est en effet pas idéal. Il s'agit d'un problème technique qui a été réparé le plus rapidement possible. Il propose soit de continuer son enquête pour déterminer exactement le temps que cela a pris, soit de rendre attentif le prestataire que, si cela devait se reproduire, de faire attention au type de vaisselle utilisé.

Mme GAUTIER remercie M. THORENS et souhaite en effet que le prestataire soit avisé.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET intervient concernant les containers qui se situent devant l'épicerie de Collonge au 150 route d'Hermance et qui débordent depuis plusieurs jours (il illustre ses propos avec une photo). Il a déjà fait part de cette situation lors des commissions Environnement et développement durable et Bâtiments et logement et l'administration communale a indiqué être intervenue auprès du gérant. Cette photo a été prise après ces séances et c'est presque dans le même état ce soir. Il souhaite que les autorités agissent.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS explique qu'il y a un nouveau locataire de l'épicerie, qui fait également agence postale. Afin de pouvoir effectuer des travaux, il a demandé à la Poste s'il pouvait fermer quelques jours, ce qui lui a été refusé. Il a donc été obligé d'effectuer ces travaux le dimanche, ce qui pourrait peut-être expliquer cette situation.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

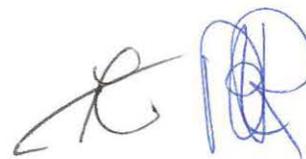
M. GOEHRING indique que suite à la dernière commission Environnement et développement durable il a demandé au département technique d'intervenir, afin que ce genre de situation ne se reproduise plus.

M. CURTET propose que ces containers soient au minimum cachés derrière la palissade du chantier.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir et donne la parole à M. CURTET.





M. CURTET, en tant que Président de la commission Environnement et développement durable, rappelle aux membres de cette commission de lire le plan directeur des énergies car il est invité à la commission Aménagement le 15 octobre prochain pour faire part des éventuelles remarques ou questions sur ce document.

Mme la Présidente passe la parole à M. BIRCHLER qui a deux communications à faire.

M. BIRCHLER, en tant que représentant du Conseil municipal au sein du comité de l'Association Communes-école, fait part du compte rendu des activités de cette association.

Il indique que la dernière réunion du comité de l'Association Communes-école s'est tenue à Cologny le 29 septembre dernier. Durant l'année scolaire 2017-2018, 528 participants de la commune (sur 1383) ont profité de l'une ou l'autre des activités proposées. Sur les 142 cours proposés, en moyenne une centaine ont été ouverts par semestre.

L'Association a enregistré un excédent de recettes de 3671 F sur un chiffre d'affaire annuel pondéré d'environ 350'000 F. L'année écoulée a vu une augmentation importante des frais administratifs, en lien notamment avec le développement de l'application pour la TVA.

Il informe que le programme 2018-2019 a été distribué dans les ménages vers fin août : il présentait 123 cours distincts, dont certains dédoublés, ce qui donne un choix de 158 cours. L'année dernière le nombre de cours total s'élevait à 133. Les enseignants sont au nombre de 62, dont 11 nouveaux. A la veille de la séance du comité, 581 inscriptions avaient déjà été enregistrées et 11 cours affichaient déjà complets ! Dans le courant de l'année, l'Association organisera un concours d'orthographe, suivi par un apéro, et des portes ouvertes seront également organisées (les informations suivront).

Le prochain challenge à relever pour l'Association sera la discussion avec le Département de l'instruction publique pour voir comment sera organisée la mise à disposition gratuite des locaux.

Pour toute information complémentaire, il donne le site internet de l'Association et il remercie l'assemblée pour son attention.

M. BIRCHLER tient à féliciter la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune qui a mis douze minutes pour intervenir chez lui le soir du 6 août lorsqu'il a été victime d'une inondation. Il précise que non seulement, les pompiers sont arrivés rapidement, mais ils ont également réparé le problème très vite.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

l'épicentre

M. THORENS recommande aux Conseillers municipaux de visiter le nouveau site internet de l'épicentre. Ce nouveau site internet, totalement épuré, intègre le centre culturel comme une entité et pas seulement par rapport aux concerts qui s'y tiennent.

Il annonce ensuite les événements à venir : vendredi 28 et samedi 29 septembre 2018, concert du Beau Lac de Bâle. Il informe que le concert sera enregistré. Lundi 8 octobre, projection du film « Ni juge ni soumise ». Le 13 octobre, concert de Mélissa Bon et Joon Moon. Le 15 octobre, projection du film « La finale ». Le 20 octobre, concert de Kobo town.

Repas des aînés - mercredi 31 octobre 2018

M. THORENS rappelle que le repas des aînés aura lieu le mercredi 31 octobre à la salle de gymnastique de l'école de Collonge. Il demande aux membres du Conseil municipal qui souhaitent participer à ce repas de donner réponse au service des manifestations, d'ici le 12 octobre prochain.

Sortie du Conseil municipal

M. THORENS informe que le Conseil administratif, avec l'aval de la commission des Finances, a décidé d'inviter le Conseil municipal à assister, ainsi que les conjoints, au spectacle de La Revue au Petit Casino le vendredi 16 novembre.

Marché des artisans

M. THORENS annonce qu'un marché des artisans, organisé par l'association des commerçants de Collonge et Vézenaz, aura lieu le jeudi 27 septembre prochain sur la place devant la Migros de Vézenaz.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et passe la parole à Mme de PLANTA.

Point de récupération de la Californie

Mme de PLANTA annonce l'ouverture, il y a deux semaines, du point de récupération de la Californie. Elle précise que les barrières vont bientôt être posées, comme cela avait été demandé. Ce point de récupération est très bien réalisé et répond à de nombreuses attentes.

Service de la voirie communale

Mme de PLANTA informe que le service de la voirie communale a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Pallanterie et qu'ils sont magnifiques. Elle indique que le service de la voirie se réjouit de recevoir les autorités communales dès que tout sera en place. Il n'y a donc plus de service de voirie au chemin du Pré-d'Orsat.

Ouverture du parc Guignet

Mme de PLANTA indique que le parc Guignet a ouvert au chemin des Rayes et remporte un grand succès. Elle informe que la commune a reçu de nombreux compliments et pense qu'il s'agissait d'une très belle opportunité d'acheter cette parcelle pour y installer un parc, même s'il est petit, qui permet de décharger celui qui se situe juste en face. Elle ajoute que la réalisation est très bien réussie.

Révision du plan directeur communal

Mme de PLANTA rappelle que la commission Aménagement procède actuellement à la relecture définitive du futur plan directeur communal. Elle encourage celles et ceux qui ne font pas partie de la commission Aménagement à participer à la relecture de ce document. Elle indique que tous les membres du Conseil municipal peuvent transmettre leurs remarques, mais elle souhaite qu'une organisation se mette en place au sein des groupes politiques pour avoir des discussions et éventuellement transmettre des commentaires via les représentants qui siègent en commission Aménagement.

Pour terminer, **Mme de PLANTA** informe qu'un député au Grand Conseil, M. Diego Esteban du groupe socialiste, a fait la surprise d'assister un petit moment au début de cette séance du Conseil municipal. Elle le remercie !

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. NATURALISATIONS : BILAN DU TRAITEMENT DES DOSSIERS DE NATURALISATION PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET NATURALISATIONS



Mme la Présidente passe la parole à M. BIRCHLER, Président de la commission Juridique et naturalisations.

Conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la Loi sur l'administration des communes, **M. BIRCHLER** présente un rapport sur l'objet des travaux concernant les dossiers de naturalisation.

Il informe qu'entre le 1^{er} juin 2017 et le 30 mai 2018, les commissaires chargés des visites de naturalisations ont été saisis de 21 dossiers. Il indique que 14 dossiers ont reçu un préavis favorable lors des huit-clos des séances du Conseil municipal du 26 septembre, 6 octobre et 19 décembre 2017, ainsi que ceux des séances du Conseil municipal du 6 février, 20 mars, 30 avril et 14 mai 2018. Lors de la séance du 19 juin dernier, 6 autres dossiers ont reçu un préavis favorable.

Il explique qu'un dernier dossier remontant à l'année dernière sera traité lors du huis-clos qui suivra. La durée moyenne pour le traitement des dossiers est de deux mois et demi entre sa remise par l'administration communale jusqu'au vote du préavis par le Conseil municipal. Il informe que le dossier traité le plus rapidement l'a été en 28 jours alors que le traitement le plus long a duré 6 mois.

Il fait référence à l'article 210, alinéa 1, de la Constitution genevoise qui stipule « L'Etat facilite l'accueil, la participation et l'intégration des personnes étrangères » et l'alinéa 2 qui stipule « Il facilite leur naturalisation, la procédure est simple et rapide. ». Il faut donc garantir la célérité du traitement des dossiers, c'est-à-dire un délai maximal de trois mois entre la réception du dossier et la délivrance du préavis, afin d'assurer la bonne gouvernance dans le traitement des dossiers. Il estime que l'exercice est presque réussi, puisqu'il n'y a que deux dossiers qui ont dépassé cette limite de trois mois.

Il informe que ces 21 dossiers ont amené 41 nouveaux citoyens à la commune de Collonge-Bellerive, dont 13 enfants de moins de 18 ans. Il précise que ces chiffres ne tiennent pas compte des jeunes entre 18 et 25 ans, dont les dossiers sont traités directement par le Conseil administratif, et des demandes de naturalisation facilitée de conjoints suisses qui sont traitées directement par le secrétariat d'Etat aux migrations.

Depuis le 18 juin 2018, il indique que les commissaires ont déjà été saisis de 18 dossiers. C'est à trois unités près le nombre de dossiers qui font l'objet du présent rapport ; la célérité semble de mise car, malgré la pause estivale, 11 de ces dossiers seront traités lors du huis-clos de ce soir.

Ce pic de demande est la conséquence du durcissement des prérequis pour demander la citoyenneté suisse (permis C, examen linguistique, etc...), le canton de Genève ne fait pas exception. Il fait référence à un article de la Tribune de Genève du 18 juin 2018 où il était relevé qu'en 2017, tous les cantons romands avaient vu une augmentation spectaculaire des demandes de naturalisation. Le journaliste relevait que les demandes semblaient s'être quelque peu taries depuis le début 2018. **M. BIRCHLER** indique que les nouveaux dossiers transmis sont ceux de 2018, il pense donc qu'un rythme plus normal est revenu.

M. BIRCHLER tient à remercier ceux qui ont œuvrés avec enthousiasme et compétence à tenir les délais : Mesdames LEITNER-RIAT, LAPAIRE, ZWYSSIG-VESTI et REYMOND, ainsi que Messieurs SUTTER et FALQUET.

Mme la Présidente prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

11 dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.

Collonge, le 25 septembre 2018.

Législature 2015-2020
Délibération 18-21
Séance du 25 septembre 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné au réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la motion 17-08 adoptée par le Conseil municipal en date du 6 novembre 2017 demandant l'étude de nouveaux aménagements et le développement d'installations pour le Tennis-Club de Collonge-Bellerive,

vu les séances du département technique avec les responsables du club du TCCB,

vu l'exposé des motifs du 7 septembre 2018,

vu le rapport de la commission Aménagement du 28 juin 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 septembre 2018,

vu le rapport de la commission Sports du 19 septembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (16 oui)

1. De procéder à l'étude d'un projet de réaménagement des espaces extérieurs, installations et à l'adaptation des bâtiments du centre sportif mis à disposition du Tennis-Club de Collonge-Bellerive, sis 22 chemin de Relion, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 80'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation de ce projet, les frais d'étude seront amortis au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous le N°34.33, dès l'année de son abandon.





Législature 2015-2020
Délibération 18-22
Séance du 25 septembre 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 14'900 F, destiné à l'acquisition d'un hors ligne de 27 m², sous-parcelle N° 6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37 - 47, propriété d'un privé.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu que, depuis plusieurs années, le chemin des Gotettes empiète localement jusqu'à 120 cm sur la propriété privée du 37 - 47 chemin des Gotettes,

vu l'opportunité pour la commune de Collonge-Bellerive de régler cette situation foncière en achetant la parcelle N°6036B avant que la parcelle N°6036 ne soit vendue aux futurs copropriétaires, afin de l'incorporer au domaine public communal N°dp8539,

vu le projet d'acte notarié établi par Me Corine Rosset Bonvin, notaire, en date du 17 juillet 2018,

vu le tableau de mutation N°37/2018 établi le 9 juillet 2018 par le bureau JC Wasser sa, ingénieur géomètre officiel et géomaticiens EPFL SIA,

vu l'exposé des motifs du 7 septembre 2018,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 30 mai 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 5 juin 2018 et du 10 septembre 2018,

vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté)

1. D'acquérir la sous-parcelle N°6036B de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin des Gotettes 37- 47, de 27 m², propriété de la société LFH LAND FINANCE HOLDING SA, pour un montant de 14'900 F, afin de l'incorporer au domaine public communal N°dp8539, selon le projet d'acte notarié établi par Me Corine Rosset Bonvin, en date du 1 juillet 2018.
2. D'ouvrir, à cet effet au Conseil administratif un crédit d'un montant global de 14'900 F, composé de :
 - a. Un montant de 8775 F pour l'acquisition de la sous-parcelle N°6036B
 - b. Un montant estimé à 6125 F pour les frais d'acte, de géomètre et autres droits.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N°61.33, dès l'année 2018, date présumée du transfert de propriété.
6. De solliciter l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

Législature 2015-2020
Délibération 18-23
Séance du 25 septembre 2018

Proposition du Conseil administratif relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 50'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle N° 7192, de 1996 m², de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite et clause d'urgence

Conformément aux articles 20, al. 2 et 30, al. 1 lettres e) et k), et à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (A 2 00)

vu la prochaine vente aux enchères publiques de la parcelle N° 7192 d'une surface de 1996 m² sise route de la Capite sur la commune de Collonge-Bellerive qui aura lieu le 8 octobre 2018,

vu l'intérêt de la commune de Collonge-Bellerive à l'acquérir à titre de réserve foncière, à titre d'échange futur ou pour tout autre usage, vu sa proximité avec la parcelle N° 8269, propriété de la commune de Collonge-Bellerive,

vu le délai restreint pour participer à la vente aux enchères précitée,

vu l'exposé des motifs du 14 septembre 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 septembre 2018,

vu le rapport de la commission Aménagement du 11 septembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

accepte

à l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 7192 de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de la Capite au Lieu-dit Grand Essert, d'une surface de 1996 m².
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 50'000 F au maximum en vue de son acquisition lors de la vente aux enchères publiques prévue le lundi 8 octobre 2018.
3. D'autoriser le Conseil administratif à miser, lors de la vente aux enchères publiques, jusqu'au montant maximum fixé par la commission des Finances.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De porter la dépense directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour prendre part à la vente aux enchères prévue le lundi 8 octobre 2018 et de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires.

Ceci fait :





le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui, la Présidente a voté)

7. De munir la présente délibération de la clause d'urgence, dès lors qu'en raison du délai fixé, la mise en vigueur de la décision de participer à la vente aux enchères prévue le lundi 8 octobre 2018 ne peut souffrir aucun retard dû à un référendum.

Législature 2015-2020
Délibération 18-24
Séance du 25 septembre 2018

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2018 d'un montant total de 292'500 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires et subventions.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2018 communiquées par le Département des Finances au mois de juillet 2018,

vu les dépassements de budgets acceptés par le Conseil municipal, lors de ses séances des 20 mars, 16 avril, 14 mai et 19 juin 2018, concernant notamment divers travaux d'entretien, honoraires et subventions,

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2018, concernant notamment divers travaux d'entretien, honoraires et subventions,

vu les rapports des commissions : Environnement et développement durable du 18 septembre et Bâtiments et logement du 20 septembre 2018,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 septembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (16 oui)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 292'500 F qui seront comptabilisés dans le compte de résultat sur les comptes :

0110.00.30990.00	Conseil municipal : Autres charges du personnel	8'500
0220.00.30910.00	Services généraux : Frais de recrutement du personnel	43'000
0220.00.31320.05	Services généraux : Honoraires fiduciaire	45'000
2180.10.31440.00	Restaurants scolaires : Travaux d'entretien bâtiments	6'000
3410.10.31440.00	Football / Californie 34 : Travaux d'entretien bâtiments	70'000
3420.10.31300.23	Plages: Honoraires de surveillance, sécurité	10'000
3420.31.31340.00	Ferme de St-Maurice / Dame 67: Travaux d'entretien bâtiments	20'000
6290.00.36370.22	Subventions mobilité douce : Subventions vélos électriques-vélos	30'000
7710.03.31320.02	Ensemble des cimetières : Honoraires ingénieurs, architectes, techniciens divers	10'000
7710.03.31430.05	Ensemble des cimetières : Entretien des cimetières	20'000
9690.00.34397.00	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs : Honoraires conseillers et spécialistes externes PF	30'000
Total		292'500

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

